

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ



Sommaire

Offres d'accompagnement pour les agriculteurs en difficulté

- Réseau Sentinelles (MSA)
- Cellule pluridisciplinaire de prévention de mal-être agricole – CPMEA (MSA)
- Cellule REAGIR (CARIDF)
- Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises - Codefi (DGFIP)
- Commission des chefs de service financiers - CCSF (DGFIP)

2



Cellule pluridisciplinaire de la prévention du mal-être agricole – MSA IDF

➤ En 2024

- **98 orientations**
- Filières professionnelles les + touchées : polyculture et paysage
- 64 hommes et 34 femmes
- 64 situations de 36 à 55 ans

➤ En 2025

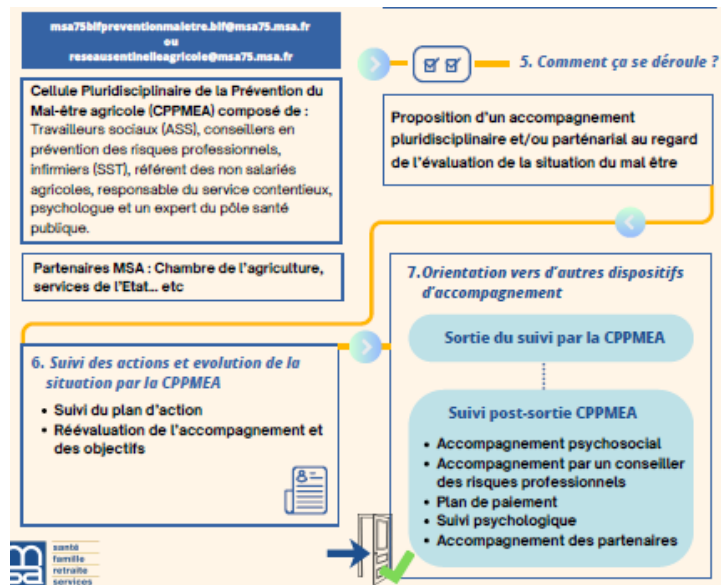
- **82 orientations**
- Filières professionnelles les + touchées : polyculture, paysage et tertiaire
- 52 hommes et 30 femmes
- 52 situations de 36 à 55 ans

Possibilité de déclencher une cellule de crise



Cellule pluridisciplinaire de la prévention du mal-être agricole – MSA IDF

Parcours d'une orientation d'une situation de mal-être



➤ Adresse mail : msa75blfaccompentreprises.blf@msa75.msa.fr



Cellules REAGIR – Chambre d'agriculture IDF

DETECTION de l'agriculteur
en difficulté

- Un membre du réseau « **Sentinelle** »
- **MSA**
- **DDT**
- **CARIDF**
- **Tout conseiller** travaillant pour l'exploitation
- **Partenaires**
- **Autres**

ACCOMPAGNEMENT de
l'agriculteur **avec son accord**
(recueil écrit de son
consentement)

- **Cellule restreinte**
- CARIDF
- MSA
- DDT
- DDPP
- Conseil départemental
- DGFIP
- DRIAIF

• **Cellule Elargie (en fonction de la situation de
l'agriculteur) + charte d'accompagnement à :**

- SAFER
- Coopératives
- Banques
- Cerfrance
- AS77
- CAERIF
- Comptable
- Centre de gestion
- Notaires
- Assurances

REALISATION d'une offre
d'accompagnement

- Prédiagnostic éventuel avec des orientations
- En fonction de la situation de l'agriculteur, lui présenter les offres de services adaptées à son besoin



Adresse mail : reagir@idf.chambagri.fr



Cellules REAGIR – Chambre d'agriculture IDF

Nombre de dossiers suivis - mars 2026

	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
Dossiers présentés en cellule REAGIR	6	10	13	5
Dossiers en veille	18	4	17	7
Total	24	14	30	12

→ Un total de 34 dossiers suivis

Accompagnement et prévention des difficultés des entreprises - DGFIP

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté

- Point d'entrée unique à la direction départementale des finances publiques
- Il informe des dispositifs d'aides et d'accompagnement (CCSF, CODEFI, restructuration PGE...) et vous oriente vers les acteurs et partenaires adaptés à vos difficultés
- Ne pas attendre qu'il soit trop tard
- Démarche : la saisine du conseiller départemental est confidentielle et gratuite, elle s'effectue par téléphone ou courrier électronique.

➤ Trouver les coordonnées d'un conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) :

https://www.economie.gouv.fr/entreprises/trouver-des-aides-et-des-financements/trouver-des-solutions-pour-son-entreprise-en-difficulte/entreprise-en-difficulte-quels#comment-saisir-un-cded-_2

- Seine-et-Marne (77) : codefi.ccsf77@dgfip.finances.gouv.fr
- Yvelines (78) : codefi.ccsf78@dgfip.finances.gouv.fr
- Essonne (91) : codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr
- Hauts-de-Seine (92) : codefi.ccsf92@dgfip.finances.gouv.fr
- Seine-Saint-Denis (93) : codefi.ccsf93@dgfip.finances.gouv.fr
- Val-de-Marne (94) : codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr
- Val-d'Oise (95) : codefi.ccsf95@dgfip.finances.gouv.fr

Accompagnement et prévention des difficultés des entreprises - DGFIP

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté

Passif fiscal
et
Social :

Problème
bancaire

Crise
énergétique

Détresse
psychologique

Restructuration
PGE

Violences
urbaines

Commission départementale des Chefs de Services Financiers (CCSF) - DGFIP

Pourquoi ? En cas de difficultés à régler une **échéance fiscale ou sociale**

La commission examine, en lien avec chaque comptable ou organisme chargé du recouvrement des créances publiques, l'établissement d'un plan de règlement échelonné des dettes fiscales et sociales (part patronale) pouvant aller jusqu'à 36 mois et en arrête les conditions.

À l'issue du plan, les créanciers publics pourront éventuellement accorder une remise des majorations et des pénalités de retard.

Dans le cadre d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire, une demande de remise de dettes peut être formulée auprès de la CCSF

Conditions de recevabilité : Absence de dettes de Parts salariales et prélèvement à la source et être à jour de ses obligations déclaratives.

Les comptables de la DGFIP peuvent accorder sous certaines conditions des délais de paiement jusqu'à 24 mois. La CCSF peut être saisie en cas de désaccord avec le comptable.

→ dépôt d'un dossier pour le Val d'Oise : codefi.ccsf95@dgfip.finances.gouv.fr

Commission départementale des Chefs de Services Financiers (CCSF) - DGFIP

En 2025 (tous secteurs confondus) :

- ✓ 46 saisines CCSF en vu de l'obtention d'un plan
- ✓ 59 consultations CDED

- * Origine des difficultés : financières ou de trésorerie principalement
- * Des causes multifactorielles le plus souvent



Les orientations

ORIGINES DES DIFFICULTÉS	
OPERATIONNELLES	17
TRESORERIE	52
CAUSES EXTERNES	13
AUTRES	23

ORIENTATIONS	
CCSF	25
SIE / SIP	15
Tribunal de commerce/judiciaire	7
Médiation du crédit (restructuration PGE)	6
Médiation du crédit	4
Partenaires Bancaires	3
CRP	2
URSSAF	2
APESA	1
CCI-CMA-Chambre Agriculture	1
Collectivité territoriale (Régions, ...)	1
Ordre des experts-comptables	1

Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) - DGFIP

CODEFI RESTREINT

Mission : détection et prévention des difficultés des entreprises

Composition : préfet, DDFIP, URSSAF, DRIETS et Banque de France

A l'appui d'un dispositif mis en place par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la Banque de France et URSSAF Caisse Nationale reposant sur plusieurs critères (données financières, sociales et sur l'emploi), les entreprises en difficulté sont identifiées au plus tôt.

Il devient alors possible de les accompagner précocement et ainsi participer à la prévention des défaillances.

CODEFI ELARGI

Composition : identique au Codefi restreint + représentants des acteurs économiques locaux : syndicats patronaux, tribunal de commerce, tribunal judiciaire, chambres consulaires, chambres des notaires, élus locaux, etc.

Diagnostic de la situation économique départementale : état de l'emploi dans le département, efficacité d'une politique publique, nouveau dispositif en cours de développement, etc.